

Conseil d'administration du 16 mars 2021
Membres en exercice : 54
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 47
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 1

DELIBERATION n° 2021-04
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 8 FEVRIER 2021

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 4 mars 2021, s'est tenu par visioconférence le 16 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-29 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts.
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le projet de compte-rendu de la séance du 8 février 2021 mis à disposition des membres du conseil d'administration, modifié en séance ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

Après un vote de 46 voix pour et une abstention, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 8 février 2021.
Le compte-rendu est annexé à la présente délibération.

Article 3:

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 16 mars 2021

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT



Réunion du Conseil d'administration du 08 février 2021 Compte-rendu

Participants :

Voir la liste annexée

La réunion du Conseil d'administration est présidée par Nicolas SCHMIT, président du Conseil d'administration. 37 membres sont présents et deux membres détiennent un pouvoir, ce qui porte à 39 le nombre de voix délibératives. Le quorum étant dépassé (28 voix), la séance est ouverte.

Philippe PUYDARRIEUX a pris ses fonctions de directeur de l'établissement public du Parc national de forêts le 1^{er} janvier 2021. Il présente son parcours professionnel.

Nicolas SCHMIT présente le point unique à l'ordre du jour de cette réunion. Il s'agit d'une décision pour autoriser le directeur à finaliser et à signer la convention entre la ministre de la transition écologique et le parc national, relative à l'utilisation et la gestion des crédits du plan France relance.

Le Plan de relance prévoit une dotation à tous les parcs nationaux de 1 700 000 euros, somme non négligeable pour faire démarrer le Parc national de forêts. Les pièces envoyées aux membres comprennent une note explicative de la procédure pour obtenir cette dotation ainsi que le projet de délibération soumis au vote des membres du Conseil d'administration. Les délais sont très courts, ce qui a imposé la tenue de ce CA.

Les montants indiqués dans la note qui sont proposés ne sont pas scellés dans le marbre et feront l'objet d'une discussion lors d'un autre conseil d'administration avec le vote du budget rectificatif.

Philippe PUYDARRIEUX explique le projet de convention : c'est une convention de recette qui permettra au Parc national de forêts de se voir attribuer cette somme exacte de 1 727 272,27 €, au titre du plan de relance, sur un volet dédié à la biodiversité ; les fonds étant destinés à couvrir des dépenses d'investissement.

Ce budget est alloué pour les exercices 2021, 2022 et 2023. Les crédits de paiement qui sont prévus d'être alloués pour l'exercice 2021 s'élèvent à 287 000 €, soit environ 17% du montant total de l'autorisation d'engagement.

Cette convention que l'on doit signer avec le ministère de la transition écologique, vise à permettre le versement de ces moyens au Parc national de forêts et déclenchera une décision attributive de subvention qui sera notifiée au Parc national.

Cette convention a été conçue d'une manière assez souple, ce qui signifie que l'utilisation de ces moyens n'est pas précisée de manière explicite dans la convention, laissant une certaine souplesse dans leur utilisation.

Le projet prévoit l'utilisation des 1,7 millions d'euros selon 4 axes, identitaires des axes de l'action des parcs nationaux :

- Un axe accueil
- Un axe signalétique

- Un axe protection
- Un axe connaissance et observation des milieux.

Les moyens financiers ont été répartis sur ces 4 axes d'une manière que l'on a souhaité la plus équilibrée possible. Néanmoins des moyens conséquents ont été réservés pour un volet d'action sur la signalétique, qui vise à matérialiser les limites du cœur du Parc national ainsi que les limites de la réserve intégrale dont le décret est en cours de production.

Le cœur du Parc national est une zone réglementée, il va en être de même pour la réserve intégrale. La délimitation de ces espaces est essentielle pour faire connaître et respecter la réglementation. Il est indispensable de disposer d'une signalétique appropriée ce qui est d'ailleurs le cas dans les autres parcs nationaux actuellement et ce qui explique l'utilisation de crédit de ce volet du plan de relance pour concrétiser ces actions et le faire de manière la plus rapide possible.

Ensuite le volet accueil/ éducation à l'environnement et au développement durable, concerne également un point important nous permettant d'équiper plusieurs sites du cœur du Parc national de forêts et d'installer des lieux d'accueil, disposant d'abris et d'espaces d'interprétation pour faciliter l'accueil de groupes, de scolaires ou du grand public et permettant l'organisation de découverte des patrimoines du Parc national de forêts.

Des actions de protection et de restauration des cibles patrimoniales sont aussi programmées.

Enfin un volet connaissance et observatoire, avec des investissements comme la mise en place d'un dispositif de placettes de suivi à l'échelle notamment des îlots de sénescence et des espaces de non intervention. Il est prévu également de développer autour de la forêt irrégulière école un dispositif qui permettra de concrétiser et de capitaliser la connaissance acquise sur l'ensemble de ce réseau.

JP SIBLET indique que l'aspect signalétique ne lui semble pas éligible au plan de relance gouvernemental. Il ne comprend pas cet effet d'aubaine lié à la crise pour mettre en place la signalétique, qui de toute façon, aurait dû être réalisée. Ce plan de relance a pour vocation de mettre en place des choses un peu novatrices.

Pour les 3 autres volets, il faudra de toute façon les voir plus en détail car la présentation était extrêmement succincte.

Christine GUILLEMY précise que dans le cadre de la convention signée avec le Parc national, la Région Grand-Est interviendra financièrement dans le cadre de ce plan de relance, sur le volet restauration de la biodiversité mais pas sur l'action signalétique.

Olivier TOSTAIN partage l'idée que la signalétique n'est probablement pas prioritaire sur une ambition comme celle qui est portée par le parc aujourd'hui, même si elle est nécessaire. Il y a d'autres priorités et notamment par rapport au fait que dans l'action connaissance et observatoire il est prévu de développer un outil qui existe déjà, qui est certes parfaitement utile dans la perspective d'améliorer les pratiques de gestion sylvicole. Il pense au monde agricole et à la synergie entre les ambitions d'un parc national à travers une agriculture plus proche de ses habitants, à travers des circuits courts, d'agroécologie,

Enfin, l'action protection mériterait à son avis d'avoir un ratio plus important mais on manque de données précises pour connaître les chantiers qui mériteraient d'être fait tout de suite.

JC VOLOT intervient pour dire que l'interprétation de monsieur SIBLET du plan de relance est propre à Monsieur SIBLET mais elle n'est pas précise. Il y a effectivement des volets qui correspondent à la recherche, au développement, aux nouveautés. Il y a aussi des volets qui concernent le quotidien et le développement des activités, qu'elles soient entrepreneuriales, associatives, publiques ou autre.

Cette histoire de signalétique est importante et indispensable pour les gens qui vont venir sur ce territoire. Le volet biodiversité est très fort mais il y a le volet développement qu'on ne peut ignorer.

B. BERNY intervient dans le même sens et interroge le directeur pour savoir si l'ensemble du plan de relance concerne exclusivement le cœur ou si une partie des 1,7 millions d'euros sera utilisé au-delà de la zone du cœur.

Philippe PUYDARRIEUX répond aux différentes interventions. S'agissant du volet signalétique, il comprend que la question qui est posée ne remet pas en cause le caractère indispensable de cette signalétique. Il rappelle que même pour des besoins de protection et notamment pour s'assurer de pouvoir assurer des missions de police il est essentiel qu'on puisse savoir si une personne se trouve ou non à l'intérieur d'une zone réglementée sinon toute constatation d'infraction pourrait être discutée assez facilement.

Ce qui est débattu c'est l'utilisation des moyens du plan France relance pour financer ces investissements de type signalétique. Effectivement, si on ne le faisait pas, la question qui va se poser derrière c'est qu'il faudra trouver d'autres moyens pour réaliser ce travail.

A l'heure actuelle, les autres moyens dont disposent le Parc national de forêts en termes d'investissement ne sont pas suffisants pour réaliser cette signalétique à brève échéance. L'effet du plan de relance aujourd'hui est un effet d'accélérateur par rapport à la réalisation des investissements nécessaires pour cette phase de construction du Parc national.

Il y a beaucoup d'autres choses que le Parc souhaite lancer, avec des investissements dans de nombreux domaines. On ne mettra pas en œuvre que ce volet du plan France relance. Le Parc a aussi répondu à des manifestations d'intérêt dans d'autres domaines notamment sur le volet agricole, sur le sujet trame verte. On a répondu également sur le volet tourisme durable. Il reste aussi de nombreux domaines dans lesquels l'idée est de flécher des moyens vers le territoire pour appuyer les activités économiques.

Les Régions sont également à la manœuvre pour gérer certains volets du plan de relance et à ce titre des moyens ont été mis en place pour financer le volet « biodiversité » : la Région Bourgogne-Franche-Comté a provisionné une ligne spécifiquement dédiée à la biodiversité que le Parc national sollicitera en partie de façon à combiner des sources de financements permettant de réaliser un travail beaucoup plus conséquent.

Sur le volet protection, un certain nombre de sites nécessitant des travaux de restauration sur le plan écologique ont été identifiés. Trois types de milieux nous paraissent prioritaires : les marais tufeux, les pelouses sèches et les prairies. Les fonds du plan de relance seront utilisés sous forme d'appel à projet permettant le financement des opérations qui nous semblent pertinentes, complétés par les fonds du plan de relance de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur d'autres sites. En mutualisant ces moyens, cela va permettre d'avoir une action beaucoup plus importante sur un plus grand nombre de sites.

Christine GUILLEMY précise aussi que la région Grand-Est a un plan de relance biodiversité également et c'est bien dans ce cadre-là aussi que nous serons partenaires.

Philippe PUYDARRIEUX reprend la parole pour expliquer le travail réalisé.

Un chiffrage d'un certain nombre de ces opérations à partir des remontées d'opérateurs du terrain a été réalisé pour de 900 000€ de travaux sur une liste non exhaustive. Aujourd'hui la stratégie consiste à identifier les sources de financement qui peuvent être mobilisées de différentes parts pour pouvoir en réaliser le plus possible.

Stéphane WOYNAROSKI donne son point de vue sur les fiches qui sont proposées aujourd'hui sur la biodiversité, sur les actions de protection ; cela s'élève à 18 % de l'enveloppe totale. Il y a des complémentarités à trouver. Au nom de la région Bourgogne-Franche-Comté, il précise que dans le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), 6 millions d'euros

sont réservés pour la biodiversité, tant en action de restauration, de continuité écologique, de renaturation et également d'éducation à l'environnement et au développement durable. Il considère que les enveloppes conséquentes sur l'accueil et sur le développement durable présentées par le Parc national peuvent aussi rentrer dans le volet biodiversité du PAIR.

Des outils de communication doivent aussi être élaborés pour valoriser le patrimoine naturel du Parc national auprès de ses habitants puisque qu'il y a aujourd'hui un besoin de communication sur ce sujet-là.

Dans le plan de relance proposé ce soir, la juste mesure a été trouvée en faveur du patrimoine naturel du Parc national.

Nicolas SCHMIT :

Il faut qu'on fasse en 1 an ce qu'on avait prévu de faire en 2 ans, il est vrai qu'il faut beaucoup de financement pour beaucoup de choses à faire en même temps, on va essayer de faire ça dans l'ordre prioritaire. Si on veut faire découvrir notre nature, il faut de la signalétique.

Frédéric NAUDET exprime son avis favorable à l'utilisation du plan France relance pour financer la signalétique qui fait partie intégrante de ses missions.

Il aborde aussi le sujet de la formation et de l'éducation à la forêt qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière et doit bénéficier de moyens dédiés pour permettre un maillage sur l'ensemble du territoire. Au même titre que les maisons d'entrée de parc, c'est une réalité qui doit vite se concrétiser sur le territoire, c'est une attente des élus. Il faut que les visiteurs et tous ceux qui vont venir sur notre territoire voient la réalité du Parc national au travers de maisons d'entrée et d'endroit où ils vont pouvoir toucher du doigt la réalité du Parc.

JC VOLOT informe les administrateurs que le guide vert Michelin a accordé une première étoile au Parc national alors qu'il n'y a aucune signalétique ni information pour les visiteurs. Il rappelle que l'effet du guide vert Michelin est considérable parce que c'est le guide qui est suivi par tous les guides en Europe pour amener les touristes. Tous les sites qui ont une caractéristique « forêt » sont cités sur le futur guide Michelin qui va sortir dans 1 semaine.

La délibération donnant autorisation au directeur de finaliser et signer la convention entre la ministre de la transition écologique et le parc national, relative à l'utilisation et la gestion des crédits du plan France relance est ensuite mise au vote des administrateurs. Le résultat du vote donne 36 voix pour et 3 abstentions.

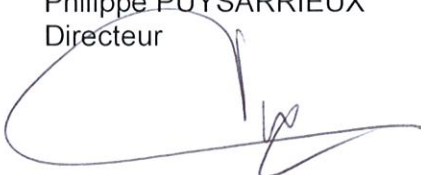
En fin de séance, Joseph De BUCY demande que les convocations soient envoyées en copie cachée.

Denise JACQUINOT demande à ce que les comptes-rendus des réunions de bureau soit adressés aux membres du conseil d'administration.

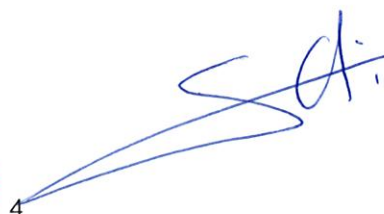
Nicolas SCHMIT annonce que le prochain **CA se tiendra le mardi 16 mars 2021 à 14h00 en visioconférence** et clos la séance.

Fait à Arc-en-Barrois, le 8 février 2021

Philippe PUYSSARRIEUX
Directeur



Nicolas SCHMIT
Président du conseil d'administration



CA 8 février 2021

Feuille d'émargement - Membres avec voix délibérative

	Titulaires	VISIO	AUDIO	Suppléants	VISIO	AUDIO
1	Fabien SUDRY Préfet de la Côte d'Or			membre de ses services Isabelle BOURION		présente
2	Christian BAILLY Défense			membre de ses services		
3	Hervé VANLAER Directeur DREAL Grand Est			Karine PRUNERA	présente	
4	Marie-Jeanne FOTRE-MULLER Directeur DRAAF BFC			membre de ses services		
5	Christelle CREFF Directeur DRAC Grand Est	présente		membre de ses services		
6	Jean-François CHANET Recteur Bourgogne – Franche-Comté			membre de ses services		
7	Florence LAUBIER DDT Côte-d'Or			membre de ses services		
8	Xavier LOGEROT DDT la Haute-Marne	présent		Isabelle LOREAU		
9	Jean-Claude VOLOT Auberive	présent		membre du conseil municipal		
10	Nicolas SCHMIT Villiers-le-Duc	présent en présentiel		membre du conseil municipal		
11	André LIPPIELLO Essarois			Philippe CHARDON Montigny-sur-Aube		
12	Denise JACQUINOT Les Goulles		présente	Frédéric BOURDENET Aignay-le-Duc		
13	Philippe VINCENT Vanvey	présent		Christian BORNOT Buncey		
14	Frédéric POTTIER Aujeurres	présent		Anne-Cécile DURY Vals-des-Tilles		
15	Marie-Claude LAVOCAT Châteauvillain	présente		Josette DEMANGEOT Dancevoir		
16	Yvette ROSSIGNEUX Giey-sur-Aujon	présente		Jean-Michel CAVIN Aubepierre-sur-Aube		
17	Didier BREDIN Busseaut			Jean-Marie BRUEY Gurgy-le-Château		
18	Yves VAILLANT Bay-sur-Aube			Jean-Paul ANDRIOT Germaines		
19	Frédéric NAUDET CC Pays châtilonnais	présent		Gérard EME CC Pays châtilonnais		
20	Benoît BERNY CC Tille et Venelle	présent		Cécile PONSOT CC Tille et Venelle		
21	Philippe FREQUELIN CC des Trois Forêts		présent	Guy JACOB CC des Trois Forêts		
22	Laurent AUBERTOT CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	présent		Jacky MAUGRAS CC Grand Langres		
23	Marie-Guite DUFAY Conseil Régional BFC			membre du conseil régional.		
24	Jean ROTTNER Conseil Régional Grand Est			Christine GUILLEMY	présente	
25	François SAUVADET Conseil Départemental Côte d'Or			Marc FROT		
26	Nicolas LACROIX Conseil Départemental Haute-Marne			Marie-Claude LAVOCAT	présente	

27	Freddy CHEVALLIER COFOR 21	présent		Anne-Catherine LOISIER COFOR 21		
28	Guy DURANTET COFOR 52	présent		Jean-Pierre MICHEL COFOR 52		
29	Bruno FAUVEL Conseil scientifique	présent		pouvoir à un autre membre		
30	Vincent LAVIER Agriculture			pouvoir à un autre membre		
31	Marc POULOT Président de la chambre d'agriculture 52	présent		pouvoir à un autre membre		
32	Denis D'HERBOMEZ Activités forestières			pouvoir à un autre membre		
33	Jérôme MARIOTTE Activités commerciales	présent		pouvoir à un autre membre		
34	Marie-Claire BONNET-VALLET Activités touristiques			pouvoir à un autre membre		
35	Francis DUPAS Activités culturelles		présent	pouvoir à un autre membre		
36	Raoul du PARC Education à l'environnement			pouvoir à un autre membre Frédéric NAUDET	présent	
37	Bruno SCHNEIDER APNE Côte d'Or	présent		pouvoir à un autre membre		
38	Jean-Marie ROLLET APNE Haute-Marne		présent	pouvoir à un autre membre		
39	Roger GONY CEN	présent		pouvoir à un autre membre		
40	Stéphanie BÖTSCHI Propriétaire			pouvoir à un autre membre		
41	Michel MONOT Chasse Côte d'Or			pouvoir à un autre membre Patrick LHUILLIER	présent	
42	Patrick LHUILLIER Chasse Haute-Marne	présent		pouvoir à un autre membre		
43	Joseph de BUCY Propriétaire forestier 21	présent		pouvoir à un autre membre		
44	Olivier LANDEL Propriétaire forestier 52	présent		pouvoir à un autre membre		
45	Claude VINOT Habitant		présent	pouvoir à un autre membre		
46	Myriam LEGAY Désigné par le ministre			pouvoir à un autre membre		
47	Stéphane WOYNAROSKI Désigné par le ministre	présent		pouvoir à un autre membre		
48	Jean-Philippe SIBLET CNPN	présent		pouvoir à un autre membre		
49	Olivier TOSTAIN CNPN	présent		pouvoir à un autre membre		
50	Régis MICHON ONF	présent		André HOPFNER		
51	Catherine LHOTE OFB			Antoine DERIEUX		
52	Anne DUNOYER CNPFP	présent		Raoul de MAGNITOT		
53	Daniel BEDDELEM Agence de l'eau			Nicolas DOMANGE	présent	
54	Baptiste QUOST Représentant du Personnel	présent		Marion DELFORGE		

CA 8 FEVRIER 2021

Feuille d'émargement - Membres à voix consultative

	Titulaires	VISIO	AUDIO	Suppléants	VISIO	AUDIO
	Pierre DANJOIE Contrôleur budgétaire régional			Christophe LEGOUGE		
	Anne-Marie DOS REIS Agent comptable			Astrid GASCHOT		
	Commissaire gouvernemen Joseph ZIMET	présent				
	Sous préfecture de Langres Commissaire adjoint Stéphaanie MARIVAIN	présent				
	Philippe PUYDARRIEUX Directeur Parc national	présent en présentiel				
	Véronique GENEVEY Directrice adjointe Parc national	présent en présentiel				

CA 8 FEVRIER 2021

Feuille d'émargement - Autres participants

	Prénom NOM	Organisme	VISIO	AUDIO
	Isabelle LOREAU	DDT Haute-Marne	présente	
	Jeremie PERRETANT	Parc national de forêts	présente en présentiel	
	Mohamed TEMIME	Préfecture Haute-Marne	présent	
	Michael PETITJEAN	Sous-préfecture de Langres		présent
	Adrien GUENE	Conseil départemental Haute-Marne	présent	